SNUDI FORCE OUVRIERE 13
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône
www.snudifo13.org
13 Rue de l'Académie 13001 Marseille
Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

Année 2017

PROMOTIONS CLASSE EXCEPTIONNELLE – FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués vérifient votre barème et vous informent des résultats des promotions après la CAPD.

→ **SNUDI FO 13 « Suivi Promotions » 13 rue de l'académie 13001 Marseille**

→ **: contact@snudifo13.org** → **: 09 57 49 82 49**

Groupe de travail et CAPD reportés en janvier/février

NOM ..... **Prénom** .....

Adresse personnelle : .....

Tél. perso : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....

Ecole : .....

Votre candidature se fait au titre : ☐ **des fonctions exercées** (au 3ème échelon de la Hors Classe)
☐ **du parcours de carrière** (au 6ème échelon de la Hors Classe)

Echelon PE Hors Classe au 01.09.2017 (affiché dans I-prof) **: ……**

avec une ancienneté dans l'échelon de : ……ans ……mois ……jours

Pour les trouver dans I-Prof, voir Votre Dossier - Carrière - sélectionner Corps/Grade/Echelons - cliquer sur ►à gauche de Corps actuel - cliquer sur ► à gauche de Grade actuel

Conditions de fonctions requises pour l'accès au grade de PE de classe exceptionnelle - année 2017

Au titre de 2017, les conditions requises s'apprécient au 1er septembre 2017, après reclassement dans la nouvelle grille.
Pour chaque fonction, l'année concernée doit être complète, même en cas d'exercice à temps partiel.
Seuls comptent les services de titulaires : pas de prise en compte de « faisant fonction » ni de qualité de stagiaire, sauf changement de corps. Les fonctions peuvent avoir été occupées de façon discontinue.

Fonctions (Cf. article 1 de l'arrêté du 10.05.2017) **:** *veuillez bien préciser les dates de début et de fin d'affectation.*
☐ Affectation dans une école ou un établissement relevant de l'éducation prioritaire : .....
☐Fonctions de directeur d'école ou de chargé d'école : .....
☐ Fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA : .....
☐ Fonctions de Conseiller Pédagogique : .....
☐ Fonctions de Maître Formateur : .....
☐ Fonctions de Formateur Académique : .....
☐ Fonctions de Référent auprès d'élèves en situation de handicap : .....

Durée totale cumulée des fonctions exercées : .....
Ancienneté Générale de Service au 01.09.2017 : ……ans ……mois ……jours

Partie réservée au syndicat (ne pas remplir)

Appréciation du DASEN	Excellent : 140 points	Très satisfaisant : 90 pts	Satisfaisant : 40 pts	Insatisfaisant : 0

Barème calculé :	Rang de classement :	Promu(e)
Barème retenu :	Dernier pris :	Non promu(e)